



Institut Michel Guérard Ecole de Cuisine de Santé®

Place de l'Impératrice, 40 320 Eugénie les Bains – Tel : 05 58 05 06 44
N° SIRET : 307 920 488 00045, N° de déclaration d'activité : 72 40
00802 40

Compléter et renvoyer par mail à : contact@institutmichelguerard.com



Formulaire d'inscription

STAGE DE FORMATION

Intitulé du stage

Dates Tarif € HT :

Formation effectuée dans le cadre du : Plan de formation Autre :

Comment avez-vous connu nos formations ?

PARTICIPANT STAGIAIRE

Mr Mme Prénom Nom de naissance.....

Nom d'usage Date de naissance

Lieu de naissance.....

Formation/diplôme

Poste occupé actuellement

Adresse CP/ville

Email Téléphone

Avez-vous un handicap ? Et si oui, merci d'en préciser sa nature afin que nous puissions éventuellement adapter la formation.....

Pour le participant, dans quel projet ou évolution professionnelle s'inscrit la formation de l'Institut ?

.....
.....
.....

** Dans le cas où le (la) participant(e) ne détient pas de diplôme attestant de ses compétences en cuisine et/ou pâtisserie, il/elle devra fournir un justificatif validant son expérience professionnelle dans ce domaine (un CV, par exemple).*

ENTREPRISE CLIENTE

Raison sociale Forme juridique.....

Adresse CP/ville

Effectif Téléphone N° SIRET

N° de TVA intracommunautaire

Responsable de la formation professionnelle

Mr Mme Prénom Nom

Fonction

Téléphone Email

FACTURATION ET REGLEMENT

Le règlement est effectué par un organisme financeur. Nom de l'organisme

Financement par l'entreprise ou personnel. L'inscription sera validée après réception d'un chèque d'acompte de 30%. **Le solde devra être réglé, 25 jours francs ouvrables, avant le début de la formation.**

Financement par l'entreprise ou personnel. Paiement du coût total à réception de la facture.

Conditions générales de vente

VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Toute inscription d'un participant ne sera validée qu'après acceptation du participant, par l'équipe pédagogique de l'Institut Michel Guérard®, et à la réception :

- pour les **formations prises en charge à 100% par un organisme tiers**, d'un **accord officiel de financement** de la formation ; d'une convention de formation, dûment complétée et signée pour les organismes concernés.
- pour les **formations faisant l'objet d'une prise en charge partielle** par un OPCO, ou les formations **financées en totalité par une entreprise ou le participant lui-même**, d'un **chèque équivalent à au moins 30% du coût total** de la formation (TTC) ou du reste à charge pour l'entreprise (à l'ordre de la Compagnie Hôtelière et Fermière d'Eugénie – Michel Guérard) ; d'une convention dûment complétée et signée. Dans le cas de ces formations, **le solde est à régler dans la limite de 25 jours francs ouvrables, avant le début de la formation.**

Sans réception de ces documents, l'Institut Michel Guérard® se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation, tant que les frais d'inscription n'auront pas été réglés, dans les conditions prévues ci-dessus. Tout paiement postérieur fera l'objet de pénalités de retard. **La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente.**

PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers, le client (l'entreprise du participant) doit :

- vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme ;
- **faire la demande de prise en charge avant le début de la formation** et s'assurer de la bonne fin de cette demande. Si la **confirmation de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas** à l'Institut Michel Guérard® avant le début de la formation, **les frais de formation seront intégralement facturés au client.** En cas de **prise en charge partielle** par un organisme tiers, le **reliquat sera facturé au client.** D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons, ou pour toute autre raison, le reste sera dû par le client.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute **annulation par le client doit être communiquée par écrit.**

En cas d'**annulation jusqu'à 2 mois avant le début de la formation, aucune indemnité ne sera réclamée.**

Entre **2 mois et 25 jours francs ouvrables** avant le début de la formation, fût-ce en cas de force majeure, l'Institut Michel Guérard® facturera **30% du montant total de la prestation**, qui pourra être utilisé comme un **crédit**, pour l'inscription à une autre session de formation, dans un délai d'un an.

Entre **24 jours francs ouvrables et la veille de la formation**, même en cas de force majeure, les frais de formation resteront **intégralement exigibles** à titre d'indemnité.

Toute **annulation, le 1^{er} jour de la formation ou la non présentation du stagiaire, entraîneront la facturation du coût total de la formation.**

Avant le début de la formation, le participant inscrit pourra éventuellement être remplacé par un autre, si ce dernier dispose de l'expérience professionnelle jugée suffisante.

En cas d'interruption de la formation, la partie non suivie sera facturée à l'entreprise à titre d'indemnité forfaitaire.

L'Institut Michel Guérard® se réserve le droit d'annuler ou de reporter 20 jours avant sa date de réalisation, une formation, dont le nombre de participants serait jugé insuffisant. Aucune indemnité ne sera versée. Les frais d'inscription seront soit reportés, soit remboursés au client.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les **marques suivantes** ont été enregistrées auprès de l'INPI et sont la **propriété exclusive de la C.H.E.F – emg** : Michel Guérard, Cuisine Minceur, Cuisine (de) Santé, Pâtisserie (de) Santé, Cuisine santé-plaisir, Cuisine santé-nature, Ecole de Cuisine de Santé, Bouillons essentiels, Bouillons-mères, Bouillons-filles, Coulis-coulants, Minceur Essentielle, Huiles parfums, Liaisons potagères, Potages essentiels, Soupes essentielles, Vinaigrettes essentielles.

L'entreprise cliente et le stagiaire participant reconnaissent que la **formation ne confère aucun droit d'usage sur ces marques, et s'engage à ne jamais les utiliser, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.**

DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'Institut Michel Guérard® fait parvenir au client, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue, telle que prévue par la loi. Le client s'engage à retourner, dans les plus brefs délais, un exemplaire signé et portant son cachet commercial accompagné du règlement demandé.

Une attestation de présence est adressée au client après chaque formation.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

SIGNATURE DU PARTICIPANT STAGIAIRE

J'accepte sans réserve les conditions générales de vente

Lieu et date :

Signature

SIGNATURE DE L'ENTREPRISE CLIENTE

J'accepte sans réserve les conditions générales de vente

Lieu et date :

Signature et cachet